

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

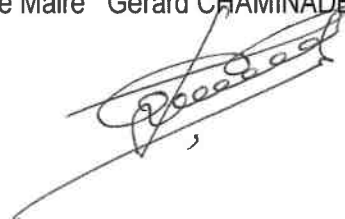
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 27 mars 2026

N°	Ordre du jour	Décision du conseil
2026/04	VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2026	Adoptée
2026/05	VOTE DES COMPTES DE GESTION 2025	Adoptée
2026/06	VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (COMMUNAL et ASSAINISSEMENT)	Adoptée
2026/07	VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025	Adoptée
2026/08	VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026	Adoptée
2026/09	VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT	Adoptée
2026/10	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	Adoptée
2026/11	DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE	Adoptée
2026/12	DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT ENERGIE HAUTE VIENNE	Adoptée
2026/13	DESIGNATION DES DELEGUES AU PNR PERIGORD LIMOUSIN	Adoptée
2026/14	VALIDATION DE LA LISTE DES 24 CONTRIBUABLES POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	Adoptée
2026/15	DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	Adoptée
2026/16	RENFORCEMENT ET REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE 01	Adoptée

Le Maire Gérard CHAMINADE



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_04-BF

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC**

DELIBERATION 2026/04 SEANCE DU 27 MARS 2026

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2026

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE.

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil que, comme chaque année, il est impératif que les taux des taxes locales d'imposition soient votés avant le vote du budget 2026.

Il rappelle, pour information, les taux votés pour l'année 2025 :

Taxe foncière bâti = 32,91 %

Taxe foncière non bâti = 56,18 %

Taxe d'habitation résidences secondaires = 9,98 %

Il indique au conseil que compte tenu du bon état des finances de la commune et de la conjoncture économique qu'il n'est pas opportun d'augmenter les taux.

Il demande au conseil d'en délibérer et de se prononcer sur le maintien ou la variation des taux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par : **Abstentions** : 00 **contre** : 00 **pour** : 11

- de fixer les taux de 2026 à :

- taxe foncière bâti = 32,91 %

- taxe foncière non bâti = 56,18 %

- taxe d'habitation résidences secondaires = 9,98 %

Charge monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_05-BF

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 05 - SÉANCE du 27 mars 2026

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2025

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE.

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil que, le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que, le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos, dressé par monsieur le trésorier de Saint-Yrieix-la-Perche, qui confirme que **les comptes de gestion**, du budget communal et de l'assainissement, sont parfaitement **conformes** à l'exercice budgétaire de l'année 2025.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**.

Approuve :

- les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025.
- dit que les comptes de gestion du budget communal et du budget assainissement visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire Gérard CHAMINADE



Pour copie conforme en Mairie.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_06-BF

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 06 - SÉANCE du 27 mars 2026

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET COMMUNAL
ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 08 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE.

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique, qu'après avoir reçu une présentation des comptes de gestion par Monsieur le trésorier, qui ont été validés, il présente les comptes administratifs (budget communal et budget assainissement) de l'exercice 2025 au conseil municipal.

Chaque membre du conseil municipal étant en possession des comptes administratifs, ils sont examinés tour à tour et les explications nécessaires sont données.

Après cette présentation monsieur Gérard CHAMINADE, Maire, quitte temporairement la salle du conseil qui passe sous la présidence de Madame LACOURARIE, 1ère adjointe.

Madame LACOURARIE invite le conseil à se prononcer sur le compte administratif 2025 du budget communal et celui du budget assainissement.

Le Conseil Municipal délibère sur les deux comptes administratifs 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- décide de valider les comptes administratifs 2025 du budget communal et celui du budget assainissement.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Bernadette LACOURARIE 1ère ADJOINTE



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260409-2026_07-BF

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 07 - SÉANCE du 27 mars 2027

VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'après avoir adopté les comptes administratifs (budget communal et budget assainissement), de l'exercice 2025, dont les résultats, conformes aux comptes de gestion, se présentent comme suit :

BUDGET COMMUNAL:

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

Solde d'exécution de l'exercice :	- 18 931,49
Excédent d'investissement antérieur :	- 35 841,67
Solde d'exécution cumulé :	- 16 910,18

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

Dépenses d'investissement :	0,00
Recettes d'investissement :	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

IL EST NECESSAIRE D'AFFECTER AU COMPTE 1068 SUR BP 2026

16 910,18

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU BP 2026, ligne 002

123 810,13

BUDGET ASSAINISSEMENT :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

Solde d'exécution de l'exercice :	- 4565,65
Excédent d'investissement antérieur :	- 2 254,34
Solde d'exécution cumulé :	- 2 311,27

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

d'investissement :	Dépenses
Recettes d'investissement :	0,00
	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

IL EST NECESSAIRE D'AFFECTER AU COMPTE 1068 SUR BP 2026

2 311,27

Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026

46 117,70

A l'issue de cette présentation, il demande au conseil de bien vouloir valider les affectations de résultats de l'année 2025 au budget 2026. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de valider l'affectation de résultats 2025 au budget primitif communal et au budget primitif assainissement 2026.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_08-BF

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 08 - SÉANCE du 27 mars 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS, Jérémie CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2026 au conseil municipal qui, compte tenu des dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées, se présente ainsi que ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	241287,36	117 477,23 €
Résultat reporté		123 810,13€
TOTAL (a)	241 287,36 €	241 287,36

	DEPENSES	RECETTES
Section investissement	116 101,67 €	133 011,85
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution	16 910,18 €	
TOTAL (b)	133 011,85 €	133 011,85 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL (a + b)	374 299,21 €	374 299,21 €

Il demande au conseil de délibérer et de se prononcer sur le budget proposé.

Vu le projet de budget primitif proposé par monsieur le Maire, le conseil approuve le budget primitif communal 2026 **à l'unanimité.**

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_09-BF

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 09 - SÉANCE 27 mars 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2026 au conseil municipal qui, compte tenu des dépenses d'exploitation et d'investissement proposées, se présentent ainsi que ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	67 273,27 €	21 155,57 €
Résultat reporté		46 117,70 €
Virement section investissement		
TOTAL (a)	67 273,27 €	67 273,27 €

	DEPENSES	RECETTES
Section investissement	51 323,28 €	53 634,55 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution	2 311,27€	0,00 €
Virement section d'exploitation		46 117,70 €
TOTAL (b)	53 634,55 €	53 634,55 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL (a + b)	120 907,82 €	120 907,82 €

Il demande au conseil de délibérer et de se prononcer sur le budget proposé.

Vu le projet de budget assainissement proposé par monsieur le Maire, le conseil approuve le budget primitif assainissement 2026 à l'unanimité.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_10-DE

ÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 10 - SÉANCE du 27 mars 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que comme chaque année le conseil attribue une subvention à un certain nombre d'associations. En 2025, 03 associations ont reçu une subvention de la commune.

Il propose donc, de verser une subvention à celles qui rendent compte de leurs activités et qui sont utiles à la commune.

Après en avoir délibéré le conseil : décide à l'unanimité , d'attribuer les subventions ci-dessous.

- ACCA Lavignac =	200 €
- Pouce Travail =	100€
- FNATH =	100 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Le Maire Gérard CHAMINADE

Pour copie conforme en Mairie.



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_11-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 /11 - SÉANCE du 27 mars 2026

DESIGNATION DELEGUES SYNDICAT DES EAUX VIENNE BRIANCE GORRE

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat intercommunal Vienne Briance Gorre:

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués et suppléants,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Élection du premier délégué titulaire.

A obtenu : Patrick ROUGERIE 11 voix

Élection du deuxième délégué titulaire.

A obtenu : Gwladys LAVAUD 11 voix

Élection du premier suppléant.

A obtenu : Gérard TRICONE 11 voix

Élection du deuxième suppléant.

A obtenu : Michel DESCAMPS 11 voix

Le conseil municipal désigne :

Les délégués titulaires :

A : Patrick ROUGERIE

B : Gwladys LAVAUD

Les délégués suppléants :

A : Gérard TRICONE

B : Michel DESCAMPS

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.
Pour copie conforme en Mairie.



Le Maire Gérard CHAMINADE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_12-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 12 - SÉANCE du 27 mars 2026

DESIGNATION DELEGUE SYNDICAT ENERGIE HAUTE VIENNE

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2),

Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne,

Monsieur le Maire informe que la commune doit désigner un titulaire représentant la commune pour siéger au Secteur territorial Énergies SUD du SEHV.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Élection du délégué titulaire.

A obtenu : Gérard CHAMINADE 11 voix

Le conseil ayant procédé à cette élection, a donc été choisi pour représenter la commune de LAVIGNAC, au Secteur Territorial Énergies SUD du SEHV :

Le délégué titulaire est :

Gérard CHAMINADE

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.
Pour copie conforme en Mairie.



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_13-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 13 - SÉANCE du 27 mars 2026

DESIGNATION DELEGUES AU PNR PERIGORD LIMOUSIN

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2),

Vu les dispositions du statut du Parc Naturel Périgord Limousin,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Parc Naturel Périgord Limousin.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués et suppléants,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Élection du délégué titulaire.

A obtenu : Evelyne TONGOURIAN 11 voix

Élection du délégué suppléant.

A obtenu : Jérémy CABIROL 11 voix

Le conseil ayant procédé à cette désignation, ont donc été choisis pour représenter la commune de LAVIGNAC auprès du Parc Naturel Périgord Limousin.

Le délégué titulaire est :

Evelyne TONGOURIAN

Le délégué suppléant est:

Jérémy CABIROL

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.



Le Maire Gérard CHAMINADE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_14-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 14 - SÉANCE du 27 mars 2026

**VALIDATION DE LA LISTE DES 24 CONTRIBUABLES POUR LA CONSTITUTION
DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'à l'issue de chaque renouvellement du conseil municipal, il convient de renouveler la commission communale des impôts directs, conformément aux directives de la direction générale des finances publiques du département de la Haute-Vienne.

Aussi, pour cela, il présente une liste de 24 contribuables de la commune à partir de laquelle la direction générale des impôts choisira six titulaires et six suppléants, pour constituer la commission communale des impôts directs et demande au conseil de bien vouloir la valider.

Après en avoir délibéré le conseil valide la liste proposée par monsieur le Maire à l'unanimité.

Pièce jointe : Liste des contribuables proposés.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.
Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE



[Handwritten signature of Gérard ChaminaDE]

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_15-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 15 - SÉANCE du 27 mars 2026

DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATEC)

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2012 relative à l'adhésion de l'Agence Technique et départementale.

Vu la convention d'adhésion à l'ATEC en date du 8 février 2014.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune.

Gérard CHAMINADE se propose pour représenter la commune.

Le conseil ayant procédé à cette désignation, a donc été choisi pour représenter la commune de LAVIGNAC, auprès de l'Agence Technique et départementale à l'**unanimité**.

Le représentant de la commune est :

Gérard CHAMINADE

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre les signatures.
Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 087-218708402-20260327-2026_16-DE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2026 / 16 - SÉANCE du 27 mars 2026

Renforcement et réfection de la voie communale 01

Date de la convocation : le 23 mars 2026

Date d'affichage : le 23 mars 2026

Le 27 mars 2026 à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Votants : 09 Procuration : 02 Absents : 00

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Bernadette LACOURARIE, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Evelyne TONGOURIAN, Elodie GAUTHERIE, Michel DESCAMPS, Loïse MOURNETAS. Jérémy CABIROL.

ABSENTS : Gwladys LAVAUD- pouvoir à LACOURARIE. Patrick ROUGERIE – pouvoir à TRICONE

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, qu'un secteur de la voie communale 01 est très dégradé et nécessite une réfection complète afin de redevenir fonctionnelle.

L'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-sur-Gorre a établi un devis qui s'élève à 44 169,39 € pour réaliser les travaux nécessaires.

Il demande donc au conseil de se prononcer sur l'opportunité d'effectuer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité

- de faire réaliser les travaux nécessaires au renforcement et à la réfection de la voie communale 01 par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-sur-Gorre pour le montant de 44 169,39 € hors taxes.
- de signer le devis et l'ordre de service correspondant.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE

